



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle Espace Fontaine, Rue de la Fontaine 54 à HORNU, le **lundi 13 juillet 2020 à 18heures30.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 3 juillet 2020.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,
Par délégation,

Les Bourgmestre et Échevins,

Bruno VAN DER SMISSEN,
Chef de bureau.

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

2. Article L-6421 du Code de la Démocratie Locale inséré par Décrets du 29/03/2018 - Rapport annuel de rémunération écrit

RATIFICATION

3. Ratifications de factures

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

4. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2020 du service ordinaire - Mesures Covid-19
5. Non application pour l'exercice 2020 de règlements redevance

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

6. Prime communale unique - Mesures de soutien en faveur des entreprises, indépendants et association, en lien avec la crise sanitaire du Covid-19
7. Règlement relatif aux "chèques commerces locaux" en faveur des jeunes de l'entité, dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19
8. Service extraordinaire - Marché public de travaux - Construction temporaire du service Travaux - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ - APPROBATION DE L'AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

9. Route régionale N51 - Traversée de Boussu - Thulin - Règlement complémentaire communal de la circulation routière - Projet d'arrêté ministériel

HUIS CLOS